

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

## Séance du 3 février 2026

## Délibération

n° 9-2026

#### Point 4.4.3

### Point 4.4.3 de l'ordre du jour

## Remise Early Birds concours international - Bachelor

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Dans le cadre du recrutement international, les candidats du concours international Bachelor qui sont déclarés admis avant le 14/02/2025 et confirment leur intégration à l'EM Strasbourg en payant leur acompte avant le 28/08/2025 se voient octroyer une remise sur leurs frais de scolarité de 1000€ au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Seuls les candidats ne bénéficiant pas de l'accompagnement d'un agent seront éligibles à cette remise.

**Rapporteur :** Frédérique BERROD

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg pour accorde la remise Early Birds concours international Bachelor à un étudiant, au titre de l'année universitaire 2025/2026 :

| N°étudiant | Cursus | Montant de la remise |
|------------|--------|----------------------|
| 2325154    | BAI 2A | 1000 euros           |

**Résultat du vote :**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants             | 36 |
| Nombre de voix pour           | 25 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 10 |
| Ne participe pas au vote      | 1  |

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence-comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT